Image not found or type unknown

# Cohéritier opposition à partage

Par **emmanuel72**, le **14/01/2016** à **10:45**

Bonjour à tous,

En résumé:

je suis bénéficiaire d'une succession à raison d'un quart de celle-ci,une vente d'un bien a été faite mais le produit de la vente est bloqué car un des cohéritier est poursuivi par son ex épouse par l’intermédiaire d'un huissier ayant lancé une opposition à partage à son encontre.

Ma question est la suivante, la part me revenant dans cette vente peut elle être bloqué du fait de cette procédure qui, une fois encore, ne vise qu'un des cohéritier.

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **14/01/2016** à **10:56**

bonjour,
il faut poser la question à votre notaire qui détient le produit de la vente.
en règle générale, tant que tous les propriétaires ne sont pas d'accord sur le partage, le notaire attend cet accord.
un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige seul un juge a ce pouvoir.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés